

CONVENTION DE PARTENARIAT

A Agen Le 13 novembre 2025

Entre

L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale de l'Administration

Pénitenciaire

Domiciliée au 440, avenue Michel Serres, 4700 AGEN

Représentée par

Elodie LAMBERT-BARBOT

En sa qualité de

Présidente

Dûment habilitée aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

(Renseigner ici le nom de l'établissement ou la personne conventionné(e))

Groupe Malbet SERVAUTO N° SIRET 314 684 572 00048

Coordonnées (adresse, mail et tel) :

05.53.77.15.40

Nicolas.benatti@groupe-malbet.fr

Domicilié au :

Lacapelette, Avenue du Général Leclerc, 47 000 Agen

Représentée par :

Nicolas BENATTI qualité : *Directeur*

Dûment habilité(e) aux fins des présentes ci-après dénommée :

Le partenaire

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat commercial établi entre l'APE ENAP et **Le partenaire**

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'APE ENAP

- Promouvoir le partenariat avec **Le partenaire** auprès de ses adhérents.
- Assurer la communication sur les offres promotionnelles et autres opérations commerciales du **partenaire**
- Communiquer sur les termes de nos accords lors d'arrivée de nouveaux élèves et de nouveaux personnels sur le site de l'ENAP.

(Inscrire ici d'autres suggestions d'obligations possibles de l'APE ENAP, sous réserve de validation par le bureau)

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS Du PARTENAIRE

- Fournir à l'APE ENAP tous les supports et informations nécessaires à sa promotion et à la réalisation des clauses de la présente convention.
- Garantir les réductions systématiques suivantes, exclusivement aux détenteurs d'une carte APE ENAP en cours de validité (voir spécimen à la fin de ce document) :

(Inscrire ici les obligations convenues par le partenaire (réductions possibles, tarifs spécifiques, avantages, etc.)

Remise de 10% sur le tarif affiché de nos véhicules d'occasions pour les détenteurs d'une carte APE ENAP en cours de validité

ARTICLE 4 : DURÉE

- La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.
- Elle est contractée pour un an et est :
 - ☐Renouvelable par tacite reconduction.
 - ☐Renouvelable à la date de signature

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie

un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception
sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 6 : LITIGE

- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Établie en deux (2) exemplaires originaux

Pour l'APE ENAP (*),

à

Le,

Bon pour accord

Signature

Pour LE **PARTENAIRE** (*),

A Agen

Le 12 novembre 2025

Bon pour accord

Signature

Bon pour accord

[Signature]



Nom :

Prénom :

Promo, groupe / perso Énap :

Fin de validité : / /

(*) mettre le nom du représentant pour la signature